



## Une université obtient 42 millions de dollars pour la “préparation à la pandémie”, deux semaines après avoir licencié un scientifique qui remettait en question les vaccins COVID destinés aux enfants.

L’université Laval de Québec, au Canada, a licencié le professeur Patrick Provost, docteur en médecine, pour avoir publiquement mis en doute la sécurité et la nécessité des vaccins COVID-19 pour les enfants. Deux semaines plus tard, l’université a reçu 42 millions de dollars de la Fondation canadienne pour l’innovation afin de créer un centre de préparation aux futures pandémies.

Par [John-Michael Dumais](#)

Mondialisation.ca, 22 mai 2024

[The Defender](#) 9 mai 2024

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#), [LE QUÉBEC](#)

Une université canadienne a licencié [Patrick Provost](#), docteur en sciences, professeur et scientifique expérimenté dans le domaine des nanoparticules d’ARN et de lipides, relançant ainsi le débat sur la liberté académique et la suppression du discours scientifique.

L’université Laval, une université publique de recherche située dans la ville de Québec, a [suspendu M. Provost](#) à plusieurs reprises pour avoir publiquement remis en question la sécurité des vaccins [COVID-19](#) et la nécessité de vacciner les enfants.

Le 28 mars, l’université a licencié M. Provost, qui était titulaire du département de microbiologie, de maladies infectieuses et d’immunologie de la faculté de médecine de l’université.

Le licenciement, qui intervient alors que les suspensions précédentes font toujours l’objet d’un arbitrage – et malgré une loi québécoise [protégeant la liberté académique](#) – a d’abord fait les gros titres du journal québécois [Le Devoir](#) le 26 avril, un jour après que [Libre Média](#) a publié des extraits de la [lettre de M. Provost](#) à ses collègues.

“Sommes-nous en train d’assister à une réingénierie de la société, où nous ne pourrions plus nous exprimer ou débattre librement ... où les professeurs se censureront eux-mêmes, plutôt que d’intervenir ... afin de préserver leurs privilèges ? [a écrit M. Provost.](#)”

La décision controversée de l’Université Laval fait suite à l’exemple de l’Université Harvard qui, en mars dernier, a [congédié Martin Kulldorff, Ph.D.](#), l’un des auteurs de la [Déclaration de Great Barrington](#), apparemment pour ne pas avoir respecté le mandat de l’Université concernant le vaccin COVID-19.

“Je ne pouvais pas rester silencieux”

Au cours de ses [35 années de carrière dans la recherche universitaire](#), M. Provost a rédigé près de 100 articles, a été cité dans plus de 16 000 articles de recherche et a reçu trois prix “Découverte de l’année” en reconnaissance de ses recherches.

Il a été un expert de premier plan dans le domaine de l’ARN au cours des 20 dernières années et dans le domaine des [nanoparticules lipidiques](#) au cours des 10 dernières années.

Sa connaissance approfondie de ces composants clés des [vaccins mRNA COVID-19](#) l’a amené à s’interroger sur les dangers potentiels associés à ces nouveaux traitements lorsque le gouvernement canadien les a mis en œuvre en 2021.

Conscient des risques potentiels, connus et inconnus, associés à ces nouveaux “vaccins”, je ne pouvais rester silencieux sur des questions aussi importantes, où des vies sont en jeu, en particulier celles d’enfants”, a écrit M. Provost dans sa lettre.

Il a déclaré qu’il se sentait obligé de partager ses préoccupations avec le public, ses collègues et les représentants du gouvernement, afin de promouvoir la transparence et la prise de décision en connaissance de cause.

Malgré ses tentatives de dialogue et de débat, le Provost n’a reçu d’autre réponse que les mesures disciplinaires prises par l’Université Laval.

Il a été suspendu sans salaire à quatre reprises. La première suspension, de huit semaines, a été imposée le 13 juin 2022 à la suite d’une plainte d’un professeur, et la seconde, de quatre mois, a été imposée le 23 janvier 2023 à la suite d’une plainte d’un citoyen.

Une sixième plainte a été retirée le 14 février 2023, après que [plus de 275 collègues](#) ont écrit à l’université pour dénoncer la façon dont elle traitait M. Provost, la qualifiant d’“abusive”.

Laval maintient que ses actions n’étaient pas liées à la liberté académique mais qu’elles portaient atteinte à l’autorité politique de l’université, a déclaré le vice-recteur à [The Defender](#).

Dans sa lettre, M. Provost a exprimé sa déception face à l’absence de discussion ouverte sur la question du vaccin COVID-19, en demandant : “Pourquoi les pairs ont-ils disparu du débat public avec opinions dissidentes ?

La liberté académique est la dernière ligne de défense de la démocratie

Le licenciement de M. Provost a suscité des inquiétudes quant à l’application de la [loi québécoise](#) – adoptée en juin 2022 – protégeant la [liberté académique](#), a rapporté The Epoch Times.

“Les professeurs d’université ont le droit de critiquer leurs propres institutions, et même le gouvernement”, a déclaré M. Provost au Defender, qui a ajouté que son affaire n’aurait jamais dû être soumise à un arbitre.

Le ministre parlementaire a toutefois refusé d’intervenir et, voulant éviter d’être accusé d’intervenir dans la procédure judiciaire, a affirmé que la procédure d’arbitrage devait se

poursuivre, selon M. Provost.

Les critiques affirment que la loi n'a pas été appliquée de manière efficace, ce qui a conduit à la suppression des opinions dissidentes et à la sanction des chercheurs qui remettent en cause les récits dominants.

La [Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université](#) (FQPPU) a déclaré à [l'Epoch Times](#) que le licenciement de M. Provost était une "attaque inacceptable contre la liberté académique".

La présidente de la FQPPU, Madeleine Pastinelli, a déclaré : "Si les thèses défendues par un professeur sont dérangementues ou erronées, il est du devoir des autres spécialistes du domaine de les critiquer ou de les contredire sur le plan scientifique et certainement pas des gestionnaires d'établir la limite entre ce qui est valable ou non".

"Il n'est pas normal que les professeurs craignent des représailles lorsqu'ils dénoncent publiquement les directives du gouvernement", a déclaré le chef du Parti conservateur du Québec, Éric Duhaime. "En démocratie, les universités doivent rester indépendantes des intérêts politiques.

Dans une [lettre de soutien](#) à M. Provost, neuf universitaires canadiens ont lancé un avertissement : "Si nous laissons place à la censure dans l'université, nous laissons place à la censure pratiquement partout ailleurs". Ils ont qualifié la liberté académique - et en particulier la titularisation - de "dernière ligne de défense" de la démocratie.

M. Provost a abondé dans ce sens, déclarant au Defender : "Si la liberté d'expression des professeurs disparaît, la démocratie disparaîtra aussi, assez rapidement."

Le Canada est perdu. La démocratie n'existe qu'avec une liberté académique solide

1/ Heureux de voir que les DEUX syndicats du Prof [@provost\\_patrick](#) et la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPU) le soutiennent/défendent contre ce qu'ils appellent une "attaque inacceptable contre la liberté académique" <https://t.co/p76ZoXhOEe>

- Kulvinder Kaur MD (@dockaurG) [2 mai 2024](#)

## Laval reçoit 42 millions de dollars pour la préparation à la pandémie deux semaines après son licenciement

La révocation de M. Provost a également suscité des inquiétudes quant à l'influence des intérêts financiers et des pressions politiques sur les institutions universitaires.

[Douglas Farrow, Ph.D.](#), professeur de théologie et d'éthique à l'université McGill de Montréal et l'un des auteurs de la récente lettre de soutien au recteur, a écrit sur son Substack que la suppression de la liberté académique s'aligne souvent sur les intérêts d'entités puissantes, telles que [des entreprises pharmaceutiques](#) et les agences gouvernementales qui fournissent un financement important aux universités.

M. Farrow a souligné le financement récemment reçu par l'Université Laval : [42 millions de dollars de la Fondation canadienne pour l'innovation](#) pour la création d'un centre de préparation aux futures "pandémies".

"C'est beaucoup d'argent", a déclaré M. Provost au Defender. "Je me demande si mon licenciement est lié à cette annonce, qui est intervenue environ deux semaines après mon licenciement.

"Ces intérêts particuliers n'ont que faire de la science en tant que telle", a écrit M. Farrow. C'est "la science" qui les intéresse, parce que c'est le genre de science que les spécialistes de la narration peuvent vous dire de suivre.

## Espoir d'une décision favorable

Provost et l'Union des professeurs de l'Université Laval ont déposé une vingtaine de griefs formels contestant ses suspensions et son licenciement.

M. Provost a déclaré qu'il espérait qu'une décision favorable de l'arbitre sur la suspension initiale fonctionnerait "comme des dominos qui tombent", créant un précédent pour la levée des suspensions ultérieures et ouvrant finalement la voie à sa réintégration.

Toutefois, la procédure d'arbitrage devrait être longue, la décision sur la première suspension n'étant pas attendue avant janvier 2025, soit plus de trois ans après les faits reprochés.

Si l'arbitrage échoue, M. Provost a déclaré qu'il pourrait envisager d'autres options, tout en déplorant que "le système juridique soit vraiment très corrompu par le gouvernement" au Canada.

Cette longue bataille a mis à mal l'énergie et les finances de M. Provost, ce qui est maintenant exacerbé par la perte totale de son poste. Il a quatre enfants qui sont encore financièrement dépendants, dont deux sont encore à la maison.

Ses deux enfants en âge d'aller à l'université doivent "travailler davantage et emprunter de l'argent à la banque", a-t-il déclaré, tout en soulignant que sa famille l'a "beaucoup, beaucoup soutenu".

"Père, ne vous inquiétez pas pour nous", lui disent ses enfants. "Vous devez gagner ce combat et nous vous soutenons.

John-Michael Dumais

La source originale de cet article est [The Defender](#)  
Copyright © [John-Michael Dumais](#), [The Defender](#), 2024

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)